

Le 30 juin 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-230

Dépôt de plainte

Cambriolage dans le local de la piste routière
situé Jardin Des Deux Faubourgs à Roanne –
Vol de 8 vélos et casques.

Certifié exécutoire le	11 JUIL. 2022
Reçu en préfecture le	07 JUIL. 2022
Publié au RAA le	11 JUIL. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant au Président délégation de pouvoirs pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Roannais Agglomération, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de la communauté d'agglomération dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire, ou de la décision de désistement d'une action. Exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation. Se faire assister par l'avocat de son choix ;

Considérant que Roannais Agglomération, dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), met en place une opération piste routière à destination des scolaires, et dispose d'un équipement mis à disposition par la Ville de Roanne, situé Jardin Des Deux Faubourgs à Roanne et comprenant une piste routière et un local ;

Considérant que, le 21 juin 2022, la porte du local a été fracturée et 8 vélos et casques ont été volés ;

Considérant que sur ces 8 vélos, 6 appartiennent à Roannais Agglomération et 2 au « Vélo Club Roannais » ;

Considérant que le préjudice est estimé à 1 200 €, Roannais agglomération doit porter plainte contre X pour cambriolage et vols de 8 vélos et casques ;

DECIDE

- de déposer une plainte au nom de Roannais Agglomération contre X pour cambriolage et vol de 8 vélos et casques.

Par délégation du Conseil communautaire,


Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne